

Commission agriculture du CT Chavanon

Le 05.04.2017 à Monestier-Merlines

Rédacteur : Agathe CHAUVIN, PNRML

Personnes présentes :

Pierre BERTAUD, FRCIVAM Auvergne
Julie BODIN, CEN Auvergne
Agathe CHAUVIN, PNR de Millevaches en Limousin
Caroline DOS SANTOS, FRCIVAM Limousin
Guy LABAYE, Chambre d'agriculture de la Creuse
Guillaume LALOGE, EPIDOR
Corinne MELLET, FRCIVAM Auvergne
Pierre-Henry PARDOUX, FDAAPPMA de la Creuse
Pierre PEYRARD, Haute Corrèze Communauté et CC Chavanon Combrailles et Volcans
Fabrice SERVIERES, Conseil Départemental de la Corrèze
David THOMAS, EDF
Lucie LE CORGUILLE, CEN Auvergne

Personnes excusées:

Franck BOUTOT, Conseil Départemental de la Corrèze Adeline CESCO, Dômes Sancy Artense Florent IRIBARNE, Conseil Départemental de la Creuse Marine MONTMAGNON, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Arnaud MULLIE, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme David NAUDON, Limousin Nature Environnement Jean-Michel TEULIERE, Limousin Nature Environnement Jérôme SALAÜN LACOSTE, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Préambule

A.CHAUVIN rappelle qu'en 2016, deux commissions thématiques ont été organisées pour le volet agricole du Contrat Chavanon, la première en Février et la seconde en Juin 2016. Comme évoqué par mail en amont de cette rencontre, celleci propose que chaque maître d'ouvrage présente brièvement les actions menées en 2016, notamment pour ceux qui n'étaient pas présents au dernier COPIL, et présente ensuite les actions programmées pour 2017.

L'objectif de cette rencontre est d'échanger sur les dossiers en cours, avec tous les partenaires du volet agricole et sur les mutualisations/complémentarités possibles des outils proposés pour répondre aux mieux aux besoins des agriculteurs du territoire.



1. Interventions de Limousin Nature Environnement

1.1. MAEC Méouzette

A.CHAUVIN présente le bilan 2016 des MAE C à enjeux Moule perlière, portées par Limousin Nature Environnement sur la Méouzette. Celle-ci indique que 5 diagnostics ont été réalisés en 2016 avec 49ha contractualisés, en plus des 20,5 ha contractualisé en 2015. Pour 2017, 4 diagnostics sont prévus avec une surface prévisionnelle de 50ha. A.CHAUVIN indique que pour 2017, J-M TEULIERE prendra le relais de D.NAUDON pour mener les campagnes MAE C sur le secteur de la Méouzette.

2.Interventions de la Chambre d'agriculture de la Creuse

2.1. MAEC Ramade

G.LABAYE rappelle qu'en 2016, pour les MAE C « Eau » sur la Ramade, 7 diagnostics avaient été réalisés sur les 8 prévus initialement. Celui-ci rappelle que les mesures engagées sont principalement l'engagement herbe 13 (plan de gestion des zones humides) ainsi que les mesures visant à réduire le chargement en période hivernale (herbe 11) ou ajuster la pression de pâturage sur certaines périodes (herbe 04).

Pour 2017, G.LABAYE indique qu'un seul diagnostic est prévu, celui-ci correspondant à un agriculteur déjà intéressé en 2016, mais qui n'a pas pu contractualiser de MAE C l'année passée. Ce dernier souligne par ailleurs le fait que sur le bassin de la Ramade, il ne reste désormais que peu d'exploitants potentiellement intéressés par des MAE C, car la plupart d'entre eux possèdent des parcelles de faibles superficies.

2.2. Formations

G.LABAYE revient également sur les journées de formation organisées par la Chambre d'agriculture de la Creuse. Deux journées ont eu lieu en 2016 sur l'abreuvement et la mise en défens des berges. La première journée a été réalisée en salle puis s'est suivie d'une visite au GAEC de Ventejoux (Magnat-L'Etrange) sur lequel de nombreux travaux d'abreuvement et de mise en défends des berges par clôtures déportées ont été réalisés. La seconde journée de formation s'est déroulée sous forme de chantier participatif durant lequel une clôture déportée a été installée en bordure de cours d'eau.

Le groupe de travail a ensuite échangé sur les avantages de la clôture déportée avec piquets PVC, déjà expérimentée par plusieurs structures ici présentes, et qui offre l'avantage d'avoir une durée de vie intéressante même en milieux très humides ou en bordure de cours d'eau.

Enfin, pour 2017, la formation sur les bâtiments qui avait été annulée en 2016 sera reprogrammée. Une seconde formation pourra être organisée cette année sur la transformation des produits et les capacités de stockage.



2.3. Réalisation des plans d'épandage

Concernant la réalisation de plans d'épandage, G.LABAYE rappelle que ceux-ci sont obligatoires pour les installations classées (ICPE), et qu'ici il s'agit de réaliser des plans d'épandage chez les exploitants non soumis à réglementation, donc sur de petites superficies. Il rappelle également que ce dispositif est gratuit et entièrement dépendant de la volonté des agriculteurs. Sur les 10 agriculteurs pouvant être concernés sur le bassin de la Ramade, 4 sont volontaires pour réaliser ces plans d'épandage en 2017.

2.4. Autres perspectives

La Chambre d'Agriculture 23 est intéressée pour mener une étude sur l'effet économique et écologique des changements de pratiques agricoles en milieux humides. G.LABAYE indique que l'aspect économique est facilement quantifiable mais que l'aspect écologique est beaucoup plus difficilement mesurable, bien qu'il s'agisse d'un indicateur primordial. D.THOMAS, souligne que cette analyse à la fois écologique et économique permettrait d'avoir un retour intéressant auprès des agriculteurs ayant contractualisé des MAE C et de pouvoir évaluer l'efficacité des actions engagées dans le cadre du Contrat Chavanon.

Pour la partie diagnostic écologique, un travail en collaboration avec le CEN Auvergne est envisagé. Le projet est de réaliser un inventaire des habitats sur la base de relevés phytosociologiques tous les 4-5 ans pour évaluer l'efficacité des changements de pratiques et les bénéfices écologiques pour le milieu.

Plusieurs partenaires s'interrogent sur l'échelle de temps, qui peut paraître courte pour noter une réponse du milieu, et sur la nécessité de considérer l'ensemble des facteurs qui peuvent influencer les habitats.

D.THOMAS propose de prévoir des zones témoins, et de concentrer les premiers essais sur d'autres parcelles tests soumises à un piétinement localisé et très important, afin de mesurer facilement les changements d'habitats.

C.DOS SANTOS indique que la FRCIVAM du Limousin a eu cette même démarche il y a environ 5 ans et que celle-ci s'était révélée complexe compte-tenu de l'ensemble des facteurs influençant la végétation. Il est donc difficile d'attribuer des modifications d'habitats à un facteur en particulier. Celle-ci ajoute qu'un relevé sur une période beaucoup plus longue, environ 10 ans pourrait être plus probant et que le regard de l'agriculteur directement concerné par les changements à long terme de ses parcelles est une précieuse source d'informations. Celle-ci indique que la FR CIVAM du Limousin avait envisagé la mise en place de protocole de suivi par photographie mais que ceux-ci sont difficiles et nécessitent des images de grande qualité pour suivre les changements de cortèges floristiques.

L.LE CORGUILLE souligne l'intérêt de cette démarche et l'occasion de tester des indicateurs expérimentaux chez des agriculteurs volontaires. D.DOS SANTOS ajoute qu'elle peut faire profiter du retour d'expérience de la FRCIVAM Limousin notamment pour échanger sur les biais et les limites qui avaient été soulevés par leur travail.

A.CHAUVIN et G.LALOGE, ajoutent que cette analyse est très intéressante mais que comme pour l'évaluation de la qualité de l'eau, les facteurs sont nombreux et les effets cumulés. Il est donc complexe d'attribuer un « effort technique/effort d'action » à une modification du milieu, surtout sur de petites échelles de temps. Pourtant ceci est primordial pour évaluer l'effet des actions menées dans le cadre

d'un Contrat comme celui du Chavanon. A.CHAUVIN ajoute que ce travail a déjà été mené dans le cadre du renouvellement du Contrat Sources en action sur le bassin de la Vienne Amont, pour évaluer l'efficacité des actions, et qu'effectivement il est difficile d'attribuer un effort technique à l'évolution de la qualité de l'eau, même si il a été constaté que les masses d'eau sans intervention ont tendance à se dégrader. Celle-ci ajoute que dans le cas d'actions de grande ampleur (effacements d'obstacles, réduction de l'impact des plans d'eau, mise aux normes de systèmes d'assainissement) une évolution de la qualité de l'eau peut plus facilement être détectée et attribuée à une action précise. Mais dans le cas d'actions ponctuelles et diffuses sur le territoire (abreuvements, changements de pratiques) il est très difficile de conclure à un effet sur le cours d'eau, d'autant plus que la réponse des milieux aquatiques est complexe et très variable.

3.Interventions des collectivités

A.CHAUVIN rappelle le contexte de la nouvelle organisation territoriale et le départ récent de deux techniciens rivières sur le Contrat Chavanon. Une carte des nouvelles communautés de communes est également présentée au groupe de travail.

3.1. Haute Corrèze Communauté (HCC)

P.PEYRARD présente son programme d'actions prévisionnel 2017 sur le territoire d'Haute Corrèze Communauté, (ancien territoire de la CC Pays d'Eygurande). Préalablement, il indique que son arrêté de DIG est paru le 22/12/2016, permettant à la Communauté de Communes d'être maître d'ouvrage chez des propriétaires privés. Sont ainsi prévus :

- 3 projets sur la Méouzette (un passage à gué et deux abreuvoirs)
- 1 sur le Chavanon (pompe à museau)
- 1 sur la Barricade (passage à gué, d'un abreuvoir et de 280 m de clôture)
- 1 sur l'Abeille (passage à gué)
- 1 sur le Rau de Feyt (passage à gué et de 850 ml de clôture)

Concernant le projet sur le Chavanon, P.PEYRARD ajoute qu'il s'agit d'un agriculteur chez qui un premier abreuvoir a déjà été installé et que celui-ci a déjà reçu une visite conseil du CEN dans le cadre de la CATZH. C.DOS SANTOS ajoute qu'une journée CIVAM a également été organisée chez cet exploitant en 2016, soulignant la complémentarité des acteurs et de l'accompagnement qu'ils proposent.

F.SERVIERES souligne également l'importance du réseau d'agriculteurs sur le terrain et du bouche à oreille pour convaincre les agriculteurs du bénéfice de ces changements de pratiques et de ces aménagements. Celui-ci poursuit avec un retour d'expérience très positif du travail du SIAV Vézère concernant l'abreuvement et la mise en défens ; un agriculteur conquit par le projet permet généralement de convaincre d'autres agriculteurs qui étaient jusqu'alors hésitants. Il conclut par la nécessité d'être très réactif et de l'effet d'opportunité pour ce genre d'action. En effet, les agriculteurs ont souvent une opportunité sur le moment, avec un budget disponible pour des aménagements, et ne peuvent souvent pas attendre l'année suivante pour les réaliser, lié à des incertitudes de trésorerie.

P.PEYRARD ajoute avoir ressenti cette difficulté de réactivité liée notamment à la procédure de DIG parfois longue. F.SERVIERES admet que ceci peut ne pas être en accord avec les délais des procédures administratives. C.DOS SANTOS ajoute que les agriculteurs ont besoin d'être tenus informés régulièrement selon un échéancier clairement défini en amont pour les rassurer sur l'avancée du projet.

Concernant la programmation de l'ancienne CC Sources de la Creuse, aujourd'hui fusionnée au sein d'Haute Corrèze Communauté, P.PEYRARD et Agathe CHAUVIN dressent un état des lieux de la situation actuelle, liée à la nouvelle organisation territoriale et au départ du technicien rivière sur ce secteur, d'autant plus que la DIG est toujours en cours d'instruction. Ceux-ci rappellent également que plusieurs agriculteurs étaient déjà demandeurs à l'issue du diagnostic réalisé par P.SURRE lorsqu'il était en poste. A.CHAUVIN rappelle également qu'il s'agit d'un secteur avec de forts enjeux notamment pour la Moule perlière, et présentant des dégradations morphologiques d'origine agricole parfois très marquées.

P.PEYRARD et A.CHAUVIN évoquent donc la possibilité d'utiliser la mesure 441 pour accompagner les agriculteurs notamment pour la pose d'abreuvoirs. G.LABAYE rappelle que la mesure 441 de l'ex région Limousin, est aujourd'hui appelée mesure IAE (Infrastructure agro-écologique) à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine. G.LABAYE évoque les incertitudes quant au possible financement de passages à gué et rappelle que le seuil minimal des travaux est fixé à 2000€ et le plafond à 15000€. A.CHAUVIN s'engage à transmettre les informations techniques pour cette nouvelle mesure IAE aux autres membres du groupe de travail lorsqu'elles seront disponibles. L.LE CORGUILLE termine en ajoutant que côté Auvergne Rhône-Alpes la mesure 441 devrait ouvrir avant la fin du premier semestre 2017.

3.2. Chavanon Combrailles et Volcans (CC CCV)

Sur la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (ex territoire Sioulet-Chavanon), sont prévus :

- 3 abreuvoirs et 400 ml de clôture sur la Ramade
- 2 passages à gué et 560 ml de clôture sur le Rau de Malpeire
- 1 abreuvoir sur la Clidane

3.3. Dôme Sancy Artense

A.CHAUVIN présente le prévisionnel 2017 d'un budget de 2 040€ pour la mise en place de passages à gué et/ou abreuvoirs et la mise en défens de berges sur le territoire Dôme Sancy Artense.

3.4. Auzances/Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois

A.CHAUVIN indique que la procédure de DIG est encore en cours d'instruction pour cette collectivité, que l'enquête publique vient de se terminer. Celle-ci évoque également le départ du technicien rivière sur ce secteur en début d'année liée à la nouvelle organisation territoriale. Celle-ci a pris contact avec la collectivité concernant la mise en place du programme d'actions sur ce secteur, néanmoins, tout ne pourra probablement pas être réalisé cette année et il est nécessaire d'identifier les actions et les secteurs prioritaires. P.PEYRARD ajoute qu'une discussion avec HCC est actuellement en cours pour réfléchir à une mutualisation de l'animation du CT Chavanon sur ces deux secteurs.



4. Interventions de la FDPPMA 23

P-H PARDOUX rappelle brièvement les actions réalisées en 2016 qui ont déjà fait l'objet d'une présentation lors du dernier COPIL et présente ensuite son programme d'actions prévisionnel pour cette troisième année. Celui-ci rappelle que les actions de la FD23 sont localisées sur deux secteurs : le Rau de Manoux dans sa partie creusoise et la Méouzette.

Tout d'abord, sur la Méouzette, sont envisagés des travaux chez un exploitant possédant des parcelles très humides pour lesquelles un accompagnement a été réalisé par la FRCIVAM L. Ces parcelles étant difficilement accessibles celui-ci prévoit la mise en place d'un franchissement en plus de gués abreuvoirs. P-H PARDOUX ajoute qu'une très forte encoche d'érosion sur le cours d'eau nécessite également une intervention. Une partie du cours d'eau devra également être mis en défens. L. LE CORGUILLE propose en parallèle une visite conseil du CEN dans le cadre de la CAT ZH en appui de l'intervention de la FD23.

P-H PARDOUX poursuit en évoquant certaines difficultés sur ce secteur et demande conseil auprès des partenaires présents concernant un projet de curage évoqué par ce même propriétaire.

C.DOS SANTOS rappelle le contexte hydrologique et topographique très particulier de ce secteur et son historique en termes de pratiques agricoles. Celleci revient notamment sur une journée d'animation organisée dernièrement sur cette exploitation, avec l'intervention d'un pédologue pour évoquer les modifications hydrologiques de ces zones.

P-H PARDOUX poursuit en présentant l'intervention prévue sur le Moulin des Chevilles classé Liste 1, non loin de ce secteur, et sur les interventions prévues sur le Rau de Manoux :

- Mise en place d'un point d'abreuvement de type « gué -abreuvoir »
- Restauration de la ripisylve et gestion d'embâcles

F.SERVIERES termine en évoquant le travail de l'ASAFAC (Association Syndicale Aménagements Fonciers Agricole de la Corrèze) qui accompagne certains travaux sur demande des exploitants. En 2017, des points d'abreuvement sont entre autres prévu chez un agriculteur du Chavanon. L'ensemble des partenaires du groupe de travail s'accordent sur la nécessité de prendre contact avec cette structure et de connaitre précisément son programme d'action sur le territoire du CT Chavanon.

5. Interventions du CEN Auvergne

L.LE CORGUILLE débute par un rappel des actions menées en 2016 et ajoute que pour 2017, suite à une réorganisation interne J.BODIN sera en charge de l'animation de la CAT ZH sur le Chavanon. Celle-ci rappelle qu'en 2016, 12 visites-conseil (~50 ha) ont été réalisées, et revient sur les difficultés à mobiliser les agriculteurs sur certains secteurs, comme évoqué lors du COPIL de Novembre 2016. Celle-ci poursuit en soulignant que les agriculteurs ayant bénéficié de ces visites, sont souvent ceux ayant contractualisé des MAE C, et certains sont prêts à engager des travaux, témoignant d'un retour très positif de la CAT ZH.

L.LE CORGUILLE rappelle qu'un inventaire ZH est mis en place sur certaines communes qui se trouvent en partie sur le bassin du Chavanon et sur celui de la

Sioule, et a déjà pris contact avec le Syndicat qui conduit l'inventaire pour récupérer les données car celui-ci est réalisé sur la totalité de la commune y compris sur la partie du BV Chavanon. A.CHAUVIN souligne l'importance de récupérer les données sur ces communes, car il s'agit d'un travail préalable complémentaire à celui de la CAT ZH. Cette démarche a déjà été engagée par le CEN qui a d'ailleurs rencontré les personnes en charge de l'inventaire.

L.LECORGUILLE poursuit en ajoutant qu'une cinquantaine de jours d'animation de 2016 sont reportés pour 2017. Celle-ci s'interroge également sur l'organisation de la partie Nouvelle Aquitaine pour les deux dernières années du Contrat, et indique qu'une rencontre avec le CEN Limousin serait nécessaire pour anticiper cette échéance.

6.Interventions des CIVAM Limousin et Auvergne

6.1. FRCIVAM Limousin

C.DOS SANTOS indique que l'année 2016 a permis de poursuivre la dynamique très bien engagée sur le Contrat Chavanon avec des rencontres individuelles et des formations collectives plutôt axées sur le pâturage tournant. Pour 2017, l'objectif est d'intensifier l'animation sur la Creuse.

Celle-ci revient sur les formations organisées sur le secteur de la Méouzette et l'intervention d'un pédologue pour évoquer les caractéristiques hydrologiques de ces parcelles. C.DOS SANTOS ajoute que pour 2017, des formations sur les salles de traite ambulantes sont envisagées.

Pour finir, celle-ci évoque le problème rencontré par certains agriculteurs sur le secteur en amont de l'étang de la Ramade, sur lequel certaines parcelles sont noyées chaque hiver et pour lesquelles il est impossible de proposer des solutions techniques. Les propriétaires s'interrogeraient sur la gestion hydraulique du plan d'eau. A.CHAUVIN précise que cette problématique est connue et qu'une étude est portée par la commune de Giat, dans le cadre du CT Chavanon, sur la gestion hydraulique du plan d'eau de la Ramade. Celle-ci ajoute que la forte densité d'étangs en amont de celui de la Ramade et les périodes communes de vidange de tous ces étangs compliquent également la gestion hydraulique du plan d'eau la Ramade pour lequel les ouvrages de vidange ne suffisent plus. L'objectif de l'étude en cours est de trouver des solutions adaptées pour une meilleure gestion quotidienne de l'étang et des épisodes de vidange partielles ou totales.

6.2. FRCIVAM Auvergne

C. MELLET revient sur les actions menées en 2016 par le CIVAM Auvergne, et la nécessité de communiquer autour du projet pour mobiliser les agriculteurs et les élus locaux. Celle-ci précise que le fait de trouver une personne ressource, sur le secteur des Combrailles, a permis d'engager plus facilement cette dynamique avec les exploitants. C.MELLET ajoute qu'elle a ainsi rencontré plusieurs agriculteurs intéressés par des travaux.

Elle poursuit en ajoutant que la formation qui était initialement prévue en Novembre 2016, sera finalement programmée le 2 juin 2017, en collaboration avec le CEN Auvergne et P.PEYRARD, sur le thème de la gestion des zones humides et de l'abreuvement, avec la visite de deux exploitations. La matinée se déroulera à

Voingt (63) avec au programme la question du pâturage en zone humide. L'après-midi est prévu à Feyt (19) avec la visite de systèmes d'abreuvement aménagés pour le bétail. L'invitation sera prochainement envoyée aux partenaires et aux agriculteurs.

Deux journées de formations collectives auront lieu en automne et pourraient porter sur la réduction des intrants et les méthodes alternatives vétérinaires. Pour terminer C.MELLET ajoute qu'une rencontre est prévue avec un agriculteur (gestionnaire uniquement), sur des parcelles pour lesquelles le propriétaire a déjà été rencontré en 2016, et serait intéressé par des travaux, en collaboration avec P.PEYRARD

Conclusion

Pour conclure A.CHAUVIN souligne l'efficacité du travail de partenariat et d'animation exercé par l'ensemble des partenaires portant des opérations sur la thématique agricole dans le cadre du CT Chavanon, et ce grâce à des échanges et une communication efficace. Cette dynamique devra donc être poursuivie pour cette troisième année du Contrat.

Afin d'améliorer cette transversalité A.CHAUVIN propose aux partenaires présents de mettre en place un calendrier commun pour planifier les nombreuses formations prévues pour 2017. A.CHAUVIN demande également aux maîtres d'ouvrage de mettre à jour le tableau bilan par exploitation agricole afin de permettre au Parc, en tant que coordinateur, d'avoir une vision globale des agriculteurs du territoire ayant bénéficié d'un accompagnement et pour mieux valoriser cette action collective. Celle-ci ajoute qu'au-delà de ces rencontres, des échanges, par mail ou au travers de la plate-forme d'échanges mise en place par J.COLLET, doivent se poursuivre.

Il est également rappelé que chacun des maitres d'ouvrage peut solliciter le Parc pour publier des articles sur le site internet du Chavanon. La troisième newsletter du Contrat sortira en Juin 2017, et A.CHAUVIN reviendra vers les maîtres d'ouvrage pour savoir quelles actions peuvent être valorisées (formations collectives, résultats de la CAT ZH, etc.)

L'ensemble des partenaires s'accordent sur l'organisation d'une prochaine commission en Septembre 2017.